



Baignade

Envie d'un plongeon rafraîchissant en pleine nature ? Découvrez les espaces de baignade autorisée et la réglementation sur le fleuve, pour un séjour réussi et serein !

PIQUER UNE TÊTE EN LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Besoin de vous rafraîchir avec ces fortes chaleurs ? Sur le territoire du Parc, plusieurs espaces naturels vous accueillent pour une baignade en toute sécurité !

En Maine-et-Moires, profitez de :

- [Île de Millocheau à Saumur](#), en bord de Loire
- [Plan d'eau de Grézillé](#)
- [Plan d'eau de Fontaine-Guérin](#) (Les Bois d'Anjou)

Côté Touraine, deux zones vous attendent :

- [Plage de l'Île Bouchard](#)
- [Parc de loisirs Capitaine](#) à Bourgueil

Avant de vous baigner, pensez à bien vérifier l'ouverture de ces espaces et la qualité de l'eau sur le site du Ministère de la santé ou ceux des Agences Régionales de Santé.



Christophe
Petiteau

QUALITÉ DE L'EAU : MINISTÈRE DE LA SANTÉ



QUALITÉ DE L'EAU : ARS PAYS DE LA LOIRE



QUALITÉ DE L'EAU : ARS CENTRE-VAL DE LOIRE



BAIGNADE EN LOIRE : INTERDITE ET DANGEREUSE !

Avec le retour du soleil et l'augmentation du mercure, la tentation de faire un plongeon dans la Loire se fait sentir.. **La baignade y est strictement interdite !** Toute personne qui se baigne en dehors des zones spécialement aménagées, surveillées et/ou indiquées comme dangereuses, le fait à ses risques et périls.

Le fleuve présente plusieurs types de dangers pouvant surprendre le meilleur des nageurs :

- des courants forts et des débits qui peuvent varier rapidement ;

- des ponts, seuils, épis... qui forment des obstacles ;
- la présence dans l'eau de débris (bois, cailloux, verre...) ;
- l'effondrement des « culs de grève » et sables mous : le sable qui constitue les bancs de Loire, immergés ou submergés, n'est pas compact. Il peut être emporté par le courant provoquant alors des glissements ou des effondrements et entraînant la noyade ;
- le fond du fleuve est changeant et des trous d'eau peuvent se former ;
- une baisse de la qualité de l'eau ou une eau potentiellement polluée comme avec les cyanobactéries ou la leptospirose dans les zones où le ragondin est présent ;
- l'hydrocution ;
- la navigation de bateaux peut être relativement rapide dans certaines zones, voire dans des zones de pratique de ski nautique (zones dument autorisées).

La baignade, les bruits et dérangements sont également néfastes pour la faune : poissons, crustacés, castors, oiseaux nicheurs comme les Sternes pierregarin et naine.

Pour protéger leur habitat, une Aire de protection de biotope (APB) est en vigueur du 1^{er} avril au 15 août. Elle s'applique à tous les bancs de sable non accessibles à pied sec, de Saumur à Montsoreau et de La Daguenière au Thoureil. Chaque année, l'accès aux îlots concernés est interdit, tout comme l'accostage, le stationnement des embarcations, la divagation d'animaux domestiques, le bivouac, le camping et les feux.



© Olivier Simon
Sterne
pierregarin

À TÉLÉCHARGER

PDF | FLYER-AIRE-DE-PROTECTION-DE-BIOTOPE.PDF - 1.2 MO 

PDF | LIVRET-LES-BONNES-PRACTIQUES-NAUTIQUES-SUR-LA-LOIRE-ET-LA-VIENNE.PDF - 3.69 MO 

Vous aimerez aussi



08 FÉV. 2023

La Loire au fil des saisons

ATELIER ANIMAUX

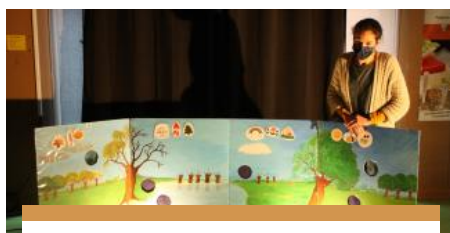
Montsoreau

Maison du Parc

Laissez-vous conter l'histoire de Léon le Héron et ses amis. Découvrez comment les animaux affrontent l'hiver et ce qu'ils deviennent au printemps.

...

[Lire la suite +](#)



En février, faites le plein d'animations à la Maison du Parc !

MAISON DU PARC

ZONES HUMIDES

La Maison du Parc est ouverte ! Pendant les vacances de février, profitez de deux animations pour percer les secrets des zones humides. Sans oublier «...

[Lire la suite +](#)



87KM

La Vélo Francette®

À VÉLO

ACTIVITÉ

Angers

[Lire la suite +](#)